

Demande d'utilisation des données de caisse pour l'indice sur le chiffre d'affaires (projet Nosica)

*Commission Cnis « Entreprises et stratégies de marché »
du 11 octobre 2019*

L'Insee produit mensuellement des indices de chiffre d'affaires (ICA) sur le commerce de détail. Ces indices répondent à la fois à des besoins nationaux et européens (règlement européen sur les statistiques de court terme). Leur production repose sur des données administratives (source TVA de la Direction générale des finances publiques). Les estimations avancées requises par le règlement européen reposent également sur une enquête menée auprès des grandes surfaces alimentaires (Emagsa). L'échantillon de l'enquête porte sur environ 400 unités légales.

La modification de la loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques par la loi pour une République numérique permet d'envisager de remplacer une enquête par la transmission de données privées. Une étude de faisabilité doit être réalisée et présentée au Cnis. L'Insee s'est engagé dans la recherche de nouvelles sources de données pour ces indices afin d'en améliorer la qualité. Il poursuit en même temps l'effort de réduction de la charge statistique portant sur les entreprises. Tous ces enjeux s'inscrivent largement dans le plan de moyen terme Insee 2025.

Parmi les nouvelles sources potentielles, les données de caisses de la grande distribution alimentaire sont déjà utilisées par la division Prix à la consommation pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC). Elles devraient apporter les mêmes informations statistiques que l'enquête Emagsa. L'utilisation de ces données serait donc source de gains pour les entreprises (baisse de la charge statistique) et pour l'Insee (baisse de coût associée à la suppression de la collecte d'une enquête), tout en offrant en sus d'autres gains potentiels. L'amélioration de la qualité des indices de chiffres d'affaires, qui induit, par effet domino, une amélioration de la qualité des autres sources qui s'appuient sur ces indices (comptes nationaux, services publics ou privés d'analyse de la conjoncture) est le premier gain. Viennent ensuite la réduction des délais de publication et des apports plus nouveaux à travers une possible ventilation régionale de ces statistiques donnant des leviers d'analyse plus fin dans le débat public.

Pour obtenir l'échantillon de données nécessaire à la réalisation de l'étude de faisabilité, le Département des statistiques de court terme, en collaboration avec l'Unité des prix à la consommation et des enquêtes ménages, est actuellement engagé dans des échanges avec certaines enseignes de la grande distribution alimentaire.

L'Insee demande au Cnis d'inviter les enseignes de la grande distribution à autoriser l'accès par l'Insee aux données nécessaires pour cette expérimentation.